



## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- pour la réalisation de l'avant-projet de réhabilitation des stations d'épuration (STEP)

---

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Introduction

---

En raison du vieillissement de nos trois stations d'épuration (STEP), mandat a été donné à un bureau d'ingénieurs qui œuvre pour la commune à titre de bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO) en vue de l'établissement d'un avant-projet pour la réfection des STEP.

Sur la base de l'étude de réhabilitation de la STEP de Bevaix menée en 2015 et sur la base du plan directeur d'épuration mené en 2019, notre mandataire a rédigé un cahier des charges. Le rapport de 2019 présentait cinq variantes différentes. La variante « Connexion à la Saunerie à Colombier » a été celle plébiscitée. Fort d'une grande expérience dans ce domaine, notre mandataire ainsi que le responsable de la section eaux usées du canton nous ont conseillé d'étudier la variante statu quo, en conservant nos trois STEP sur place.

Finalement, après discussions avec les services communaux concernés et aussi avec les commissions technique et financière, il a été décidé de faire un léger pas en arrière afin d'avancer plus sereinement et de prévoir un cahier des charges dans l'optique d'une étude multicritères.

### 2. Contexte actuel

---

La commune dispose de trois stations d'épuration :

#### **Vaumarcus**

- mise en service : 1979
- année de modification : 2003
- habitant·e·s raccordé·e·s : 256 (selon Triform<sup>1</sup>)
- bf : 508 m<sup>2</sup> à disposition

#### **Saint-Aubin-Sauges**

- mise en service : 1973
- année de modification : 2002
- habitant·e·s raccordé·e·s : 4'560
- bf : 4'135 m<sup>2</sup> à disposition (droit de superficie) sur un bf de 14'114 m<sup>2</sup>

#### **Bevaix**

- mise en service : 1974
- année de modification : -
- habitant·e·s raccordé·e·s : 3'680
- bf : 3'133 m<sup>2</sup> à disposition.

La seule parcelle qui a une capacité de réserve est celle de Saint-Aubin-Sauges.

---

<sup>1</sup> Bureau spécialisé dans les études et réalisations environnementales ([www.triform.ch/fr](http://www.triform.ch/fr))

Les trois stations sont arrivées au terme de leur cycle de vie et il est nécessaire d'envisager leur remplacement.

### 3. Proposition

---

L'analyse multicritères proposée dans le cadre de cette demande de crédit requiert l'étude de plusieurs scénarios possibles.

- Réhabilitation des stations d'épuration actuelles (*statu quo*)
  - évaluation de l'état des stations et travaux à prévoir
  - équipements à remplacer
  - évaluation du coût d'investissement et des frais de fonctionnement pour une durée de 30 ans à environ 25%.
- Construction d'une nouvelle station d'épuration
  - démolition des installations qui ne seront pas maintenues
  - définition du procédé de traitement des eaux
  - évaluation du dimensionnement, vérification de l'espace à disposition
  - évaluation des impacts sur les canalisations de transport des eaux usées et des équipements connexes (stations de pompage et autres équipements)
  - évaluation du coût d'investissement et des frais de fonctionnement pour une durée de 30 ans à environ 25%.
- Raccordement des eaux usées à la station d'épuration de la Saunerie
  - démolition des installations
  - transport de l'eau par voie terrestre et/ou lacustre
  - évaluation des impacts sur les canalisations de transport des eaux usées et des équipements connexes (stations de pompage et autres équipements)
  - évaluation du coût d'investissement et des frais de fonctionnement pour une durée de 30 ans à environ 25%.

Il est aussi prévu, en complément, d'étudier la possibilité de raccorder les villages de Mutrux et Provence qui ne sont pas dans le même cas que nous en ce qui concerne les infrastructures.

L'évolution démographique a été prise en compte dans le cahier des charges en fonction d'une compilation de données fournies par l'Office fédéral de la statistique, l'Office fédéral de l'environnement ainsi que par le Plan directeur cantonal. Il est prévu de dimensionner une éventuelle nouvelle STEP à 12'000 équivalents-habitant·e·s contre 8'300 actuellement.

Les offres réalisées seront rendues avec une analyse selon plusieurs critères d'évaluation.

- **Critères financiers**
  - coûts d'investissement pour les équipements et les canalisations
  - coûts de fonctionnement et de maintenance des équipements ainsi que les frais liés au personnel d'exploitation.
- **Critères techniques**
  - faisabilité temporelle, durée globale pour la réalisation de chaque scénario
  - maintenance des équipements, comparatif selon scénario
  - potentiel d'adaptation des équipements techniques en cas de modifications législatives, économiques, démographiques. Principalement, adaptations quant à la récupération du phosphore et la dénitrification des eaux usées.
- **Critères environnementaux**
  - consommation d'énergie pour chaque scénario
  - impact sur le milieu récepteur, objectifs de qualité des eaux après traitement
  - nuisances olfactives, bruit, impact visuel.
- **Critères sociaux**
  - niveau d'acceptation sociale et politique
  - intégration des installations dans le paysage.

Cette analyse permettra de choisir la meilleure solution pour assurer un traitement pérenne de nos eaux usées.

#### 4. Coûts

---

Les coûts d'étude du projet se montent à CHF 60'000.-. Ils seront portés au budget des investissements 2022 et seront amortis à 20% par année, ceci en conformité avec la législation en vigueur.

#### 5. Conclusion

---

La présente demande porte sur un crédit d'étude pour l'avenir de l'épuration de La Grande Béroche.

La commission financière a été consultée le 2 mai 2022 et a préavisé favorablement le projet. Quant à la commission technique, cette dernière a été consultée le 3 mai 2022 et l'a également préavisé favorablement.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 60'000.- pour la réalisation de ce projet.

En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, nos salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 11 mai 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chef de dicastère  
Hassan Assumani                      Maxime Rognon



**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour la réalisation d'un avant-projet dans le cadre de la réhabilitation des stations d'épuration et à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 60'000.- pour l'exercice 2022**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 11 mai 2022 ;

**arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Un crédit d'engagement de CHF 60'000.- est accordé au Conseil communal pour l'avant-projet de la réhabilitation de nos stations d'épuration.

**Art. 2 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti conformément à la loi au taux de 20%/an.

**Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à engager un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2022 d'un montant de CHF 60'000.-.

**Art. 4 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Art. 5 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Bevaix, le 30 mai 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,  
Jean Bergamin

La secrétaire,  
Donatella Vantaggio